

Chapitre 9 - Les modalités de financement de l'activité économique

Notions :

- L'emprunt
- Le financement direct et le marché financier
- Les titres financiers
- Le financement indirect et les banques
- Les actifs financiers

Le financement externe des entreprises peut provenir de deux circuits de financement distincts :

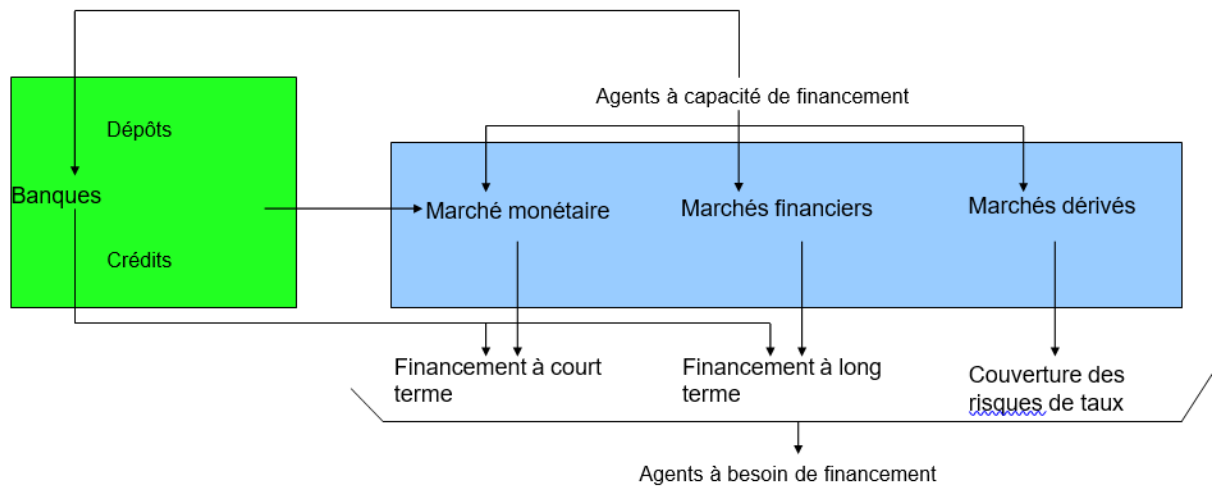
- **le financement direct**, qui est un mode de financement consistant à mettre en relation directe sur le marché financier l'offre et la demande de capitaux.
- **le financement indirect** ou financement intermédié, dans lequel les banques servent d'intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs.

1. Le système financier et le financement direct

Les **marchés de capitaux** correspondent à un mode d'échange de produits financiers permettant aux offreurs de capitaux de placer leurs ressources auprès des demandeurs de capitaux.

Sur les marchés de capitaux, les capitaux correspondent aux ressources financières que les agents à capacité de financement mettent à disposition des agents à besoin de financement. En échange, ces derniers émettent des titres financiers.

Le marché des capitaux est divisé en plusieurs marchés :



Le marché financier : marchés où sont émises et échangées les valeurs mobilières servant au financement des entreprises et aux placements des épargnants à long terme (exemples de valeurs mobilières : actions, obligations).

Actions : une action représente une fraction du capital d'une entreprise. Une personne détenant une action devient un actionnaire, c'est-à-dire propriétaire d'une partie de la société. Cela donne des droits, notamment, celui de recevoir des dividendes, si la société en distribue, et d'influer sur la politique générale de l'entreprise lors des assemblées générales d'actionnaires.

Emprunt obligataire et obligations : il s'agit d'un emprunt à long terme contracté par une société de capitaux, divisé en parts égales appelées obligations, dont le remboursement peut être échelonné sur la durée de l'emprunt (tirage au sort) ou bien effectué in fine.

Les obligations sont des valeurs mobilières qui représentent des créances sur la société. L'obligataire perçoit un intérêt, mais il ne participe pas à gestion de la société au même titre que l'actionnaire.

Au sein du marché financier, il est possible de le compartimenter en 2 partis :

- **Le marché primaire** : est le marché où les entreprises ou les gouvernements émettent de nouvelles actions ou obligations pour la première fois. C'est là que les entreprises vendent des actions pour lever des fonds.
- **Le marché secondaire** : est le marché où les actions et obligations déjà émises sont achetées et vendues entre investisseurs. C'est là que les investisseurs peuvent acheter et vendre des actions ou des obligations qu'ils possèdent déjà. Par exemple, si vous avez acheté des actions d'une entreprise sur le marché primaire et que vous voulez les vendre plus tard, vous le faites sur le marché secondaire.

2. Le système bancaire

2.1. Qu'est-ce qu'une banque (commerciale) ?

Les banques sont des établissements de crédit, c'est-à-dire des sociétés financières qui pratiquent des opérations de banque à titre habituel.

Les fonctions des banques :

- Reçoivent des fonds publics sous forme de dépôts ou d'épargne.
- Gèrent les comptes de leurs clients, mettent à leur disposition des moyens de paiement.
- Réemploient l'argent des déposants en distribuant des crédits.
- Participent à la création monétaire en octroyant des crédits.
- Apportent des conseils et jouent un rôle d'intermédiaire sur les marchés.

Les banques prêtent de l'argent à des agents à besoins de financement. On parlera d'emprunt indivis (une banque prête à une seule personne). Au sein des emprunts, lors du remboursement de celui-ci, il faut payer en complément les intérêts bancaires.

Le taux d'intérêt représente le prix de l'argent.

- pour l'emprunteur, c'est le coût de l'argent emprunté ;
- pour le prêteur, c'est la rémunération de l'argent prêté.

3. Le rôle de la Banque centrale européenne (BCE)

La Banque Centrale Européenne (BCE) est l'institution responsable de la politique monétaire de l'Union européenne. Elle a été créée en 1998 et est basée à Francfort, en Allemagne. La BCE est indépendante des gouvernements nationaux et de l'Union européenne, ce qui signifie qu'elle peut prendre des décisions sans influence politique directe.

Le rôle principal de la BCE est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Cela signifie qu'elle veille à ce que l'inflation (la hausse générale des prix) reste à un niveau bas et stable, généralement autour de 2%.

Pourquoi ? Une inflation trop élevée peut réduire le pouvoir d'achat des consommateurs, tandis qu'une inflation trop basse peut ralentir l'économie.

Pour maintenir la stabilité des prix, elle a la possibilité d'utiliser son taux directeur. La BCE fixe les taux d'intérêt pour les prêts entre les banques via ce taux directeur. Ces taux influencent les taux d'intérêt que les banques commerciales offrent aux particuliers et aux entreprises.

Par exemple :

- **Politique monétaire expansive** : Baisse du taux d'intérêt directeur => Hausse des emprunts des consommateurs => Hausse de la consommation => Hausse de la production et donc de la croissance. Risque : **Hausse de l'inflation.**

- **Politique monétaire restrictive** : Hausse du taux d'intérêt directeur => Baisse des emprunts des consommateurs => Baisse de la consommation => Baisse de la production et donc de la croissance. Avantage : **Baisse de l'inflation**.